

dossier

Nouveaux risques et assurabilité

- Gestion des nouveaux risques industriels
- Terrorisme : de la nécessité des partenariats public-privé
- Innover pour assurer l'inassurable
- Avantages et inconvénients des *class actions*

Dette publique

Faut-il réduire la dette publique ?

Politique monétaire

L'héritage Greenspan

Marché du travail

L'insertion des jeunes sur le marché du travail



Sommaire

Assurance

Nouveaux risques et assurabilité

La perception des risques auxquels la société doit faire face s'est profondément transformée. Leur nature change en raison de la complexification des activités humaines, mais également parce que l'accumulation d'événements catastrophiques extrêmes posent aujourd'hui des **défis sans précédent aux assureurs**. Pierre Picard et Sophie Chemarin reviennent dans un *Document de travail du Cepremap* sur les **nouveaux risques industriels** et montrent en quoi l'insuffisance de la prise en compte de ces risques nécessite une gestion particulière. Le **terrorisme** est, lui, un risque d'une autre nature. Sa transformation récente en un risque touchant essentiellement les infrastructures sensibles rend le fonctionnement des marchés d'assurance et de réassurance particulièrement difficile comme l'explique Erwann Michel-Kerjan dans *Les rapports de l'Institut Veolia Environnement*. Le caractère spécifique du risque terroriste appelle, selon l'auteur, la mise en place de mécanismes fondés sur des **partenariats public-privé**. Si certains des nouveaux risques posent d'importants défis à l'assurabilité, David Laster et Christian Schmidt rappellent dans *Sigma-Swiss Re* que l'histoire de l'assurance s'est toujours caractérisée par un **double mouvement de l'inassurabilité vers l'assurabilité et vice versa**. Si les innovations en matière de techniques d'assurance comme la titrisation permettent aujourd'hui d'assurer des catastrophes naturelles, dans le même temps d'autres risques, comme celui de l'amiante sont, eux, devenus inassurables. Pour ce type de sinistre, le dispositif des **class actions** ou **actions collectives** peut servir à indemniser les victimes. Rémy Contamin et Anne de Lary analysent dans *Éclairages - Crédit Agricole* cette procédure à partir de l'expérience américaine qui montre l'existence de certaines dérives parfois coûteuses pour la société.

Gérer les nouveaux risques industriels

Pierre Picard et Sophie Chemarin *Document de travail - Cepremap* 2

Risques catastrophiques : pourquoi le terrorisme est-il différent ?

Erwann Michel-Kerjan *Les rapports de l'Institut Veolia Environnement* 10

Innover pour assurer l'inassurable

David Laster et Christian Schmidt *Sigma - Swiss Re* 19

Class action : les termes du débat

Rémy Contamin et Anne de Lary *Éclairages - Crédit Agricole* 29

Repères

- | | |
|--|----|
| 1. Glossaire | 4 |
| 2. Les chiffres du secteur | 8 |
| 3. Couverture du risque terroriste : panorama des dispositifs par pays | 12 |
| 4. Les violences urbaines d'automne 2005 | 23 |
| 5. Les assureurs face aux dégâts de Katrina | 28 |

Pour en savoir plus...

Dette publique

Faut-il réduire la dette publique ?

Jérôme Créel et Henri Sterdyniak *Lettre de l'OFCE* 35

Politique monétaire

Alan Greenspan ou le triomphe de la politique discrétionnaire

Michel Aglietta et Vladimir Borgy *La Lettre du CEPII* 40

Marché du travail

L'insertion des jeunes sur le marché du travail au cours des dernières années

Pauline Givord *INSEE Première* 44